

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON; PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette, au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : La question d'Orient.—Le budget des cultes et de l'agriculture à la Chambre des députés en France.—Discours de M. de Munu, protestant contre la restriction qui prive de leurs bourses les séminaires dirigés par des ordres religieux non autorisés par l'Etat; réponse de M. Bardoux, ministre des cultes.—Somme recueillie pour le denier de Saint-Pierre, dans le diocèse de Québec, pour l'année 1877.—Usage que faisait notre vénérable Pontife Pie IX, des sommes réalisées par le denier de Saint-Pierre.—Les manuscrits de M. le grand-vicaire A. Mailloux.

Causerie Agricole : Du topinambour (Suite) : Récolte de topinambours.—Dessiccation et conservation du topinambour.—Nécessité de replanter le topinambour chaque année dans le même champ ou dans un autre.—Moyen d'extirper le topinambour d'un champ.—Topinambour amélioré.

Sujets divers : Saisie de tabac canadien; au lieu d'essayer de se soustraire à la loi qui règle la vente de ce produit, il conviendrait mieux de demander à la législature fédérale quelques changements quant à l'imposition de certains droits sur la fabrication et la vente du tabac.—Conseils à la jeune fermière (Suite) : De l'entretien des animaux; les oiseaux de basse-cour; poules; nids de poules.—L'avoine pour les chevaux.

Choses et autres : Les oiseaux et les écoles primaires en France. Voies ferrées aux Etats-Unis, en 1877.—Le sol en Angleterre.—L'agriculture en France; au lieu de favoriser l'agriculture dans ce pays, on réduit le budget accordé dans le but d'en favoriser le progrès.—L'enseignement apicole dans la province de Québec.—Ennemis des abeilles.—L'apiculture au Canada.—Question de la betterave à sucre au Comité de l'agriculture à la Chambre Fédérale.

Recettes : Peinture au lait et à la chaux.—Graisse pour adoucir le frottement des essieux de voiture.

A nos abonnés retardataires.—Plusieurs de nos abonnés retardataires nous ont demandé de les attendre quelque temps, pour le paiement de leur abonnement; il y a déjà plusieurs mois que nous attendons, et l'envoi se fait attendre. Ce retard nous est absolument nuisible, car, nous aussi, nous avons des dettes à payer, et nous comptons pour les payer sur les promesses qui nous ont été faites par plusieurs de nos abonnés retardataires. Nous l'avons souvent répété, la somme due par chacun n'est pas considérable, et ces petits montants réunis ensemble établissent une somme qui nous permettrait de faire honneur à nos affaires, si on voulait tant soit peu se gêner pour nous les faire parvenir.—Un peu de bonne volonté, et songez que pour la forte dépense que nous faisons chaque semaine, par la publication de la Gazette des Campagnes, il nous faut plus que recevoir \$3 à \$4 par semaine.

REVUE DE LA SEMAINE

— La question d'Orient se complique de plus en plus. La Russie a imposé à la Turquie des conditions de paix qui équivalent à un suicide national. L'Angleterre, voyant que la Russie veut être maîtresse de la Méditerranée, arme son armée et sa flotte, qui sur un court avis peuvent être mises sur pied, pour défendre ses intérêts menacés du côté de l'Orient et du côté de l'Allemagne. En attendant, M. de Bismark prononce des discours équivoques, où il s'amuse à mystifier et à mettre à la torture tous les devineurs d'énigmes politiques. Au fond la pensée de M. de Bismark est aussi claire que le jour. Il se réserve, pour le cas échéant, au rôle du troisième larron de la Fable.

La France, pendant ce temps, est condamnée, jusqu'à nouvel ordre, aux agitations stériles et démoralisantes d'un régime qui fait violence à tous ses intérêts et à tous ses instincts, et qui se traduit par une crise commerciale et industrielle croissante.

— A la Chambre des députés en France, le budget de l'agriculture vient d'être voté avec la suppression du crédit des concours régionaux. Le public agricole apprendra par là à distinguer ceux qui défendent ses intérêts d'avec ceux qui exploitent sa crédulité politique.

A cette occasion, un des députés, M. Louis de Kerjégu, dit que l'on devrait augmenter les encouragements à l'agriculture, et que tous les partis devraient être d'accord sur ce véritable intérêt. L'agriculture de qui dépendent la richesse et la prépondérance du pays, est généralement délaissée pour les autres carrières, et est abandonnée à des gens pour la plupart de peu de moyens. Il faut développer l'enseignement agricole à tous les degrés, pour que la théorie et la pratique forment une armée de bons cultivateurs. Les écoles d'agriculture sont utiles pour former de bons auxiliaires en agriculture. Donner à l'agriculture, dit-il, c'est faire au sol une avance, que le sol rend toujours avec usure. On devrait aussi s'occuper des tarifs douaniers des autres produits étrangers qui élèvent des barrières contre les produits de notre sol. Au moins, doit-on repousser toutes les réductions demandées, sur le maigre budget de l'agriculture.

Malgré les protestations des députés ruraux, on a réduit le budget de l'agriculture, par une majorité de 253 voix contre 196.

Le budget des cultes a été voté avec la restriction qui prive de leurs bourses les séminaires dirigés par des ordres non autorisés par l'Etat. C'est une insulte gratuite à l'Eglise catholique, qui reconnaît dans ses dignes prêtres des hommes d'élite par la science et la vertu.

M. de Mun a prononcé dans cette discussion un admirable discours auquel on n'a pu rien répondre ; en voici une analyse bien abrégée :

« M. de Mun combat cette disposition, qui est attentatoire à la conscience publique, et se demande si le ministère dépend ou non de la commission du budget. Cet article est une violation du Concordat qui garantit le libre exercice du culte catholique, et aucun des articles organiques n'autorise une pareille prohibition. En réalité, on se sort du budget pour attaquer d'une façon détournée l'Eglise, qu'on n'ose attaquer de front. C'est ainsi qu'on a fait en retenant le vote des contributions directes pour tenir le Gouvernement en laisse. On prétend refuser les bourses aux séminaires qui n'enseignent pas la déclaration de 1682. C'est une grossière erreur d'attribuer au clergé séculier une autre opinion sur ce document qu'aux ordres religieux.—En ordonnant cet enseignement on se brisera contre la résistance de tout catholique sincère. L'Etat n'a rien à voir dans les questions de dogme et d'autorité spirituelle.—L'entreprise n'est pas nouvelle ; elle remonte aux Césars du Bas-Empire Romain. Elle a toujours échoué. L'Eglise a réussi à établir et à maintenir son indépendance spirituelle et la distinction des deux puissances. Jamais elle n'a laissé entamer ce principe. On allègue de prétendues violations de la loi commises par les corporations religieuses, et on invoque la loi de 90. Cette loi ne reconnaît pas de vœux, voilà tout.—Mais cela empêche-t-il le droit d'en faire?—La loi sur les associations n'interdit pas le droit d'habiter une maison en commun.—La liberté du domicile est un principe du droit civil. Le Concordat, en proclamant la liberté de l'exercice du culte catholique, implique le droit des congrégations que l'Eglise a toujours considérées comme une partie nécessaire du corps sacerdotal. Les religieux ont les mêmes droits que tous les citoyens.—Ils demandent de l'argent ! dites-vous.—C'est une erreur ; l'argent est pour les seuls séminaires séculiers.—Enfin, on prétend proscrire les congrégations dont le chef est à Rome. Mais le lien religieux seul les unit à Rome, comme il unit tous les catholiques ; pour la vie civile ils sont soumis aux lois de leur pays. Cette exclusion est une attaque contre l'unité catholique ; elle tend à la briser pour n'avoir que des Eglises nationales.—Si on la prenait au sérieux, c'en serait fait de la papauté. Est-il étonnant que les catholiques se mélient de la République, lorsqu'au nom de ce régime, la majorité leur impose de telles tyrannies ? Le chef de la majorité n'a-t-il pas dit : le cléricalisme c'est l'ennemi ; et M. Boyset n'a-t-il pas complété sa pensée, en disant que l'Eglise est incompatible avec la République ?—M. Gambetta a derrière lui une armée qui le commande plus qu'il ne la commande. Les catholiques ont besoin de savoir si c'est une déclaration de guerre qu'on leur fait et si le ministère est de ce côté. »

M. Bardoux, ministre des cultes, répond « que le Gouvernement représente la loi, les principes de la révolution française, qui consacrent la liberté et les droits des catholiques. L'élection du pape n'a-elle pas été libre ?—L'art. 82 des articles organiques dit que les bourses ne seront pas accordées aux

congrégations non autorisées.—Libre aux évêques de leur confier l'enseignement des séminaires, mais en se privant de ses bourses. Si le pouvoir temporel est séparé du pouvoir religieux c'est une œuvre de la révolution, qui répond par des bienfaits aux attaques de ses adversaires. L'épiscopat a toujours refusé d'enseigner ce qu'on lui demandait, et depuis le concile du Vatican, il a rompu avec la tradition gallicane. Mais il ne peut y avoir d'association sans l'autorisation de l'Etat. Les congrégations continueront d'enseigner dans les séminaires, si les évêques le veulent ; mais l'Etat ne leur paiera pas de bourses. Il n'y a là aucune ombre de persécution. L'administration gardera les droits conférés au pouvoir civil par le Concordat, par les articles organiques, par la révolution française. » L'article est voté par 313 voix, contre 107.

— La somme recueillie pour le denier de St.-Pierre, dans le diocèse de Québec, l'année dernière, se monte à \$3,267.90.

Ont donné cent piastres et au-delà :

La Basilique.....	171.00
Le Séminaire.....	100.00
St. Roch de Québec.....	106.00
St. Augustin, comté de Portneuf.....	138.30
N. D. de Lévis.....	114.00

— Certains journaux disaient que Pie IX a laissé un trésor immense, produit par le denier de saint Pierre. C'est un mensonge complet. Le denier de Saint-Pierre a été dépensé totalement chaque année. Pie IX comptait sur la Providence et n'a jamais été déçu dans son espoir. Ses successeurs auront la même confiance entière en Celui qui a promis que jamais les ennemis de son Eglise ne prévaudront pas contre elle. Cet oracle est plus sûr que ceux des hommes d'Etat et des journalistes, plus sûr même que les projets des potentats politiques du jour.

— Les cultivateurs de nos campagnes qui ont si largement profité de la prédication de feu le Grand-Vicaire Mailloux, aimeront sans doute qu'on leur parle de temps à autre de ce grand apôtre de la tempérance. On sait que sur les dernières années de sa vie il employait son temps à la prédication dans de nombreuses retraites paroissiales dont il faisait le plus souvent tous les exercices : mais ce que l'on ignorait, c'est que ce zélé prêtre put trouver, dans ses loisirs, assez de temps pour se livrer à des écrits qui plus tard devront servir à édifier ceux qu'il aimait si tendrement.

Ces manuscrits ont été légués au Séminaire de Québec. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'Abéille :

Le 4 du mois d'août 1877, M. le grand-vicaire Mailloux mourait à l'Île-aux-Condres, sa paroisse natale. Sa vie, nous n'avons pas à l'écrire : elle a déjà reçu un bel hommage dans une « Notice » publiée par M. l'abbé G. Côté, vicaire à la Basilique. Nous voulons seulement dire un mot de ses « manuscrits. »

Il en a laissé de fort nombreux, et c'est au Séminaire de Québec qu'il a voulu les léguer par un article de son testament ainsi conçu :

« Je donne et lègue tous mes manuscrits en ma possession, tous mes papiers, cahiers de notes, découpages de gazettes, lettres, etc. ; à la Corporation du Séminaire de Québec, en priant ses membres, d'accepter ces faibles souvenirs de reconnaissance pour m'avoir fait faire mes études. »

Voici la liste de ces manuscrits qui sont aujourd'hui déposés aux archives du Séminaire :

10. L'ivrognerie et la sainte tempérance, 565 pages, ouvrage qui a été publié en 1867.

20. Les Retraites Pastorales. Moyens de s'y préparer et de

les bien faire, 671 pages. Manuscrit, qui a reçu l'approbation de Mgr. l'Archevêque Taschoreau.

30. Considérations sur la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, 463 p.

40. Textes de l'Écriture appropriés à divers sujets, avec commentaires, 55 p.

50. Examens de conscience, 51 p.

60. Recueil de chansons, 72 p.

70. Biographie de MM. P. T. Boudreault et E. Lapointe, 115 p.

80. Biographie de M. Tremblay, 51 p.

90. Instructions aux religieux du Bonbonnais, 62 p.

100. Notes sur l'Île-aux-Condres, 140 p.

110. Documents sur le schisme de M. C., 1092 p.

120. Autres documents, sous divers titres et sur le même sujet, 429 p.

130. Lettres, 150 p.

140. Copies de lettres et de textes, 107 p.

150. Divers, 125 pièces.

Pour compléter la liste des manuscrits de M. Mailloux, il faut ajouter les deux suivants qu'il a donnés à M. le curé de l'Île-aux-Condres :

160. Histoire de l'Île-aux-Condres, 306 p.

170. Les fêtes de l'Île-aux-Condres, 225 p.

Tous ces écrits sont sur du papier grand format et renferment une matière abondante. Une seule page peut fournir une page d'un grand in-12. Les seuls ouvrages énumérés ci-dessus fourniraient déjà 4569 pages, soit 22 volumes, grand in-12 à plus de 200 pages chacun.

Ce n'est pas tout : à part l'ouvrage que nous avons indiqué ci-dessus, " l'Ivrognerie et la sainte Tempérance, " M. Mailloux a encore publié un " Manuel des Parents chrétiens, " grand in-12 327 pages ; " Essai sur le luxe, " 134 pages, et deux opuscules " Le petit Arsenal, " et " La Croix. "

Quand on songe à l'activité prodigieuse déployée par M. le grand-vicêtre Mailloux dans l'exercice du saint ministère, on s'étonne qu'il ait pu trouver des heures pour composer de si volumineux écrits. Le style, il est vrai, semble avoir été à ses yeux un accessoire que l'on peut négliger ; il laisse couler sa plume sans lui permettre de revenir sur ses pas. Mais à combien de veilles il lui a fallu se condamner pour donner une si scrupuleuse exactitude à toutes ses recherches ! Les contemporains, il les a interrogés ; quand il n'a pu parler de vive voix, il a engagé avec eux une correspondance très-active ; les archives, il les a compulsées ; il a consulté les bibliothèques ; en un mot, ses manuscrits sont une mine précieuse où il faudra venir puiser, quand on désirera, par exemple, retoucher la monographie de l'Île-aux-Condres, l'histoire d'un schisme déplorable, ou écrire un manuel sur les retraites paroissiales.

CAUSERIE AGRICOLE

DU TOPINAMBOUR (Suite)

Récolte de topinambours — La récolte des tubercules de topinambours peut se faire au fur et à mesure du besoin de l'exploitation, même très-tard à l'automne, car ce tubercule ne cesse de croître à moins que la terre ne gèle trop fortement. On peut même laisser les tubercules en terre pendant l'hiver, et ne les arracher qu'au printemps dès qu'il y a possibilité de les arracher pour les donner en nourriture aux animaux. L'arrachage se fait avec une fourche à trois dents ou la piochette. La touffe soulevée, on la prend à la main et on la secoue contre

l'instrument qui a servi à l'arracher. Des femmes ou des enfants, avec une petite râchette en bois, font tomber la terre qui reste attachée dans les anfractuosités de ces racines et les ramassent dans un panier. On doit, autant que possible, choisir un temps sec, surtout si le sol est léger et siliceux. Ces tubercules peuvent être consommés par les bestiaux ou mis séchés sans être lavés. Mais quand, au contraire, ils sont arrachés pendant que la terre est mouillée, il faut de toute nécessité les laver à grande eau, et encore a-t-on assez de peine pour les bien laver. Les cultivateurs qui récoltent ces tubercules en grand doivent, pour leur lavage, faire construire par un charpentier un laveur rotatif, qui leur économisera énormément du temps et de la fatigue.

Une fois arrachés, les topinambours doivent être rangés dans un lieu sec : mieux vaut les laisser en tas au milieu d'un champ, que de les transporter dans un endroit humide.

Hors de terre, ces tubercules craignent l'humidité : ils pourrissent aussi facilement qu'ils se séchent, et une fois pourris, ils ne sont bons qu'à faire du fumier.

Dessiccation et conservation. — Les allemands, qui cultivent le topinambour presque aussi en grand que nous cultivons ici la pomme de terre, ont, depuis quelques années, essayé de dessécher le surplus de leur provision de tubercules de cette plante. Cette dessiccation, pratiquée sur une grande échelle, n'a pas donné les résultats désirables ; on attribue cet insuccès à des conditions climatiques, mais suivant certains agronomes, on doit plutôt en accuser l'époque à laquelle on a procédé à cette dessiccation. D'après de nombreuses expériences qui ont été faites, on a conclu que le meilleur moment, le seul bon peut-être, c'est au printemps, alors que les tubercules en question commencent à pousser. A ce moment on arrache tous les topinambours non utilisés pour l'alimentation hivernale du bétail et pour les plantations de la saison nouvelle ; on les fait ressuer sous un hangar ou autre lieu couvert et aéré. Deux ou trois jours après on les monte et on les étend sur le plancher d'une grange, d'une grange ou de tout autre local bien aéré. Là ils se séchent complètement en assez peu de temps. Dans cet état ils se conservent très-bien pendant plusieurs mois, même une année ou deux. Leur volume n'est pas considérable, et leur poids est tellement diminué, qu'on peut les transporter avec facilité et économie.

Ces tubercules, ainsi séchés, peuvent être conservés dans des sacs ou en gros tas, mais toujours dans un lieu très-sec. Quand on veut s'en servir, on les fait tremper pendant vingt-quatre heures dans l'eau : ils y reprennent leurs qualités premières et sont pour tous les bestiaux un bon aliment. Ils sont d'un grand secours aux moutons, aux vaches, même aux chevaux pendant les étés secs, dans les moments où il y a disette de fourrages verts.

Arrachés les premiers jours de mai, lavés, exposés au grand air pendant quelques jours, puis étendus dehors entre deux couches de paille, on peut conserver frais les tubercules de topinambours jusqu'au milieu de juin sans qu'ils poussent ni ne pourrissent. A cette saison où les fourrages sont rares et qu'on ne peut alors mettre les animaux aux champs, ces topinambours sont d'un puissant secours, car les bêtes les mangent avec avidité.

Nécessité de replanter ce végétal chaque année dans le même champ ou dans un autre. — Plusieurs agronomes ont avancé que

Le topinambour ne peut pas entrer dans un assolement régulier, parce que, disent-ils, ce végétal nne fois dans un terrain il n'en sort plus; ses racines, ajoutent-ils, y pullulent continuellement et font lever à chaque printemps une multitude de plantes. Ils disent, par conséquent, qu'on doit le laisser où on l'a mis une fois, et citent à l'appui de leur opinion l'agronome Kade, qui a pu le cultiver pendant trente-trois ans de suite dans le même terrain, sans fumure ni amendement, et cela sans jamais voir diminuer le produit.

Beaucoup d'agronomes de France, d'Allemagne, de Belgique et d'Angleterre suivent ce conseil avec cette modification que tous les quatre ans, ils donnent au champ une forte fumure. Cette méthode, disent quelques agronomes, bonne quand il s'agit d'un terrain de culture difficile, de côtes abruptes, de bords déchirés, de ravers de fossés, de moceaux abandonnés, de parcelles perdues, ne vaut rien dans un champ sur le produit duquel on compte sérieusement. En arrachant les tubercules, ceux qui échappent à l'ouvrier s'enfoncent profondément et, quoique tous repoussent au printemps, ils ne donnent que des racines chétives, d'un rendement d'autant plus faible qu'on ne peut pas tous les arracher. Si on ne veut pas leur consacrer un nouveau champ, on doit au moins les replanter dans le même et traiter tous ceux qui res-sorient comme des plantes adventives. C'est aussi le conseil d'un homme expérimenté, M. Dupeyras, directeur d'une ferme modèle de Beyrie (Landes) qui a cultivé avec succès cet utile végétal.

"Il faut, dit cet agronome, replanter le même champ tous les ans pour que la culture soit en lignes: le rendement est alors beaucoup plus grand, j'en ai fait l'expérience; tandis que si on laisse les petits germes de topinambour se reproduire d'eux-mêmes, le champ en est couvert, mais les tubercules sont chétifs et le rendement très faible."

Moyen d'extirper le topinambour d'un champ.—La vitalité très-remarquable du topinambour, vitalité qui le fait repousser plusieurs années de suite dans le champ où on l'a planté, est une des principales causes qui s'opposent à la généralisation de la culture de cet utile végétal. On a employé les labours profonds et répétés, et on n'a fait qu'augmenter la vigueur de la végétation. On a cru l'extirper plus vite en la faisant rechercher par les pores, mais on n'a pas réfléchi que ces animaux, en mâchant ce tubercule, en laissent tomber des fragments qui repoussent et servent à sa multiplication.

En appliquant au topinambour une des lois que la physiologie nous enseigne, on peut facilement s'en débarrasser: il suffit de le faucher souvent et, par ce moyen, le priver de la plus grande quantité de ses feuilles.

"Lorsqu'on a cultivé le topinambour sur un champ, a dit M. Dupeyras, on le détruit facilement par une fauchère, ou mieux encore par un fourrage toulé de trèfle ou de luzerne qu'on fauche souvent: le topinambour, ainsi fauché, finit par être étouffé par le fourrage et pais en fumant la terre par la décomposition, car ses principes sont riches en azote."

"On détruit facilement le topinambour, dit M. Malaguti dans le *Journal d'agriculture pratique*, en semant deux trèfles rouges ou prenant deux récoltes d'avoine ou de trèfle; l'année deux fois, la plante ne repousse plus."

"Il y a neuf ans, dit M. F. G. Cénas, membre de plusieurs

sociétés agricoles et horticoles de France, je semai, dans un terrain bien préparé, de la luzerne où restaient encore, de l'année précédente, beaucoup de tubercules de topinambour qui sortirent quelques jours avant ma luzerne et grandirent promptement, mais cependant trop noirs à la légumineuse. Je ne les coupai que deux fois. La luzerne sut si bien s'emparer de la place, qu'à la fin de la saison on ne vit plus de traces de topinambours.

"Le moyen qui me réussit le mieux pour extirper le topinambour du sol où j'avais planté est le suivant, que chacun peut mettre en pratique: Après avoir fait arracher mon champ de topinambour, je fais donner un bon labour, dans lequel on recueille tous les tubercules que la charrue découvre. Un hersage énergique fait quelques jours après en long et en travers, en découvre encore. A la fin du printemps, au mois d'avril, si la saison le permet, je fais étendre sur le champ, après qu'il a été bien labouré, une bonne couche de fumier, que j'enterre par un nouveau labour, croisant le premier sur lequel je sème un mélange d'avoine et de vesse du printemps, avec ou sans addition d'une proportion de graine de moutarde blanche. Ce mélange de fourrage hâtif stimulé par les bonnes fèces qui l'ont précédé et par l'engrais, pousse rapidement. Lorsque l'avoine est graine, je le fais faucher, soit pour être consommé en vert, soit pour être séché et conservé pour les mauvais jours. Il est recherché par tous les bestiaux qu'il nourrit beaucoup et fortifie.

"Mon champ, débarrassé de cette première récolte, je laisse repousser le topinambour pour servir de pâturage aux bestiaux et surtout aux moutons, ou je le fais refumer un peu, labourer convenablement et j'y resème un mélange de sarrasin et de blé d'hiver, fourrage que je fais manger en vert à l'étable. Quand vient le moment, suivant la nature de mon terrain, je l'ensemence d'avoine hivernale, de seigle ou de froment dans lequel, au printemps, je sème du trèfle, de la luzerne, etc., végétaux qui viennent très bien dans de semblables conditions de fumure, de travail et de netteté du sol, et qui tous surviennent de beaucoup plus vivaces topinambours qui repoussent parmi eux.

"Voilà le moyen simple, facile qui me permet de purger mes cultures d'un végétal utile, sous divers rapports, et que le cultivateur n'a pas à mettre dans son champ, parce qu'on lui dit qu'il ne pourra jamais l'en extirper. Rien n'empêche donc, comme on le voit, de faire entrer ce précieux fourrage-taille dans les assolements ordinaires."

Topinambour amélioré.—Voici ce qu'écrivait au *Sud Est*, M. Anselme Petitin, il y a quelques années: Je vous note un fait d'une certaine importance pour l'emploi de la cuisine. Un moyen à peu près certain d'avoir le tubercule rond, uni et sans aspérités ni rugosités (à peu près), c'est de préférer, pour le semer, le terrain sablonneux et léger au terrain gras et pesant. Surtout si le sol est sablonneux, calcaire, mêlé de maïs. Pour l'usage domestique, cette forme ronde ou ovale et unie est infiniment plus commode et aussi plus profitable; et j'ajoute que la pâte même du tubercule, sa chair, est plus farineuse et moins aqueuse."

Voici à ce sujet, les réflexions que j'étais en même temps M. l'écrivain du *Sud Est*:

"Les dix lignes qui précèdent sont extrêmement importantes, parce qu'elles font connaître au procédé bien simple qui per-

mettra d'atténuer les giblosités et les tortillements de la difforme racine du topinambour, qui font le désespoir des ménagères. Cette amélioration contribuera à populariser dans nos cuisines l'emploi de ce tubercule qui en est, on peut le dire, malheureusement trop proscrit, quoique excellent. On craint en criant à l'exagération, car très peu de personnes aiment ce légume, et nous en voyons même que la plupart de ceux qui en vantent la saveur, ne le font que par bienveillance pour le sujet qu'ils présentent à leurs lecteurs. Nous-même étions peu partisan de ce produit; nous en avions mangé à moins dix fois pour parvenir à l'aimer, et l'avions toujours rebaté à cause de sa fadeur. Cependant, chaque fois que l'occasion s'en présentait, nous y revenions dans l'espérance de le retrouver tel qu'il est dépeint par quelques écrivains.

" Cette année, nous avons voulu l'éprouver encore, avec la persuasion cependant de n'être pas plus satisfait que par le passé, attribuant notre insuccès à ne pas le trouver bon, à l'imperfection de notre palais. La cuisinière les fit tout simplement rôtir au beurre dans une casserole, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint une teinte brune. Nous les goûtâmes et les trouvâmes délicieux; cette cuisson forcée leur avait donné un goût relevé, véritablement le goût d'excellent artichaut, et la pulpe avait acquis une saveur d'une finesse parfaite.

" Le renseignement donné par M. Piétin est donc très-précieux, car, si la forme de cette racine peut s'améliorer, les ménagères ne la repousseront plus et on pourra en manger journellement, principalement dans un temps où la récolte des pommes de terre pourrait devenir rare, soit par la maladie ou d'autres causes; le topinambour remplacerait avantageusement la pomme de terre. Toujours est-il qu'elle sera toujours très-recherchée, servie en garniture autour de nos plats de viandes; puis, sur son bon marché, elle deviendra, comme la pomme de terre, la nourriture du pauvre. Qu'on n'oublie pas qu'il faut laisser bien rôtir dans le beurre ou dans un bon jus."

L'agriculture a pour principal but l'alimentation; et si dans un temps où les récoltes de la pomme de terre sont menacées de destruction par le barbeau à patates, on peut y substituer un légume à bon marché, ce sera alors une acquisition du plus haut intérêt.

Saisie de Tabac canadien

Le *Journal de Québec* informe que "le percepteur du Revenu de l'intérieur, M. George LaRue, vient d'opérer, au moyen de ses officiers, aidés de la force publique, une saisie fort importante de tabac canadien, dans le comté de Charlevoix. Plusieurs mille livres de tabac vendues en fraude viennent d'être séquestrées. Quelques lots étaient fort bien fabriqués et pressés de nature à faire une rude concurrence au commerce légitime. En sus de la confiscation du tabac, les propriétaires sont passibles, pour chaque offense, d'une amende de \$200, et la prison."

Nous regrettons sincèrement cette perte de la part de nos cultivateurs du comté de Charlevoix; ils ne devaient pas ignorer qu'en ne se conformant pas à la loi, ils s'exposaient nécessairement à la confiscation de leur tabac ainsi qu'à une pénalité; mais sous prétexte que parfois l'on réussit à éluder la loi, un trop grand nombre de nos cultivateurs ne se tiennent pas assez sur leurs gardes à ce sujet.

Il est reconnu que dans un grand nombre d'endroits, des cul-

tivateurs sont arrivés à fabriquer du tabac d'une excellente qualité que l'on préfère à celui qui se vend 50 à 75 centins la livre chez le marchand. Admettons qu'on ne le vendit que 40 centins la livre, la somme de dix centins de droits à payer est comparativement minime et l'on ne s'expose pas non plus à courir le risque d'une saisie et d'une amende de 200 piastres.

Plusieurs cultivateurs qui se livrent à la culture du tabac sur une grande échelle se plaignent d'avoir à lutter contre la concurrence du tabac cultivé aux Etats-Unis, qui est apporté sur nos marchés; pourquoi alors, si c'est le cas, n'en pas appeler à notre Gouvernement Fédéral et le prier de faire quelques changements au tarif sur le tabac, afin que vous puissiez offrir votre tabac sur nos marchés avec le même avantage que les fabricants des Etats-Unis? plutôt que d'essayer de vous soustraire à la loi qui règle la vente du tabac, demandez au Gouvernement Fédéral qu'il établisse un tarif protecteur qui vous permette de lutter avantageusement avec les Etats-Unis, et cela par le moyen de pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur-Général, au Sénat et à la Chambre des Communes.

Cette démarche, nous assure-t-on, vient d'être faite de la part de plusieurs paroisses. Que l'on suive cet exemple en envoyant à nos députés ruraux, pendant qu'ils sont à Ottawa, des pétitions signées par les cultivateurs de chaque paroisse, et assurément l'on ne pourra se refuser à votre demande.

Voici l'une de ces pétitions qu'un ami vient de nous communiquer, et que nous publions ici, afin qu'elle puisse servir à ceux qui désirent tenter cette démarche:

A l'Honorable Chambre des Communes de la Puissance du Canada.

Les soussignés ont l'honneur d'exposer à votre Honorable Chambre:

1o. Que le tabac est un article qui se consomme en immense quantité dans le pays;

2o. Que cette plante peut être cultivée avec le plus grand succès au Canada, puisque notre sol, notre climat et les dispositions de nos cultivateurs sont très-bien adaptés à ce genre de culture;

3o. Que de fait le tabac est déjà cultivé avec les plus beaux résultats, quant à la qualité, par un grand nombre d'agriculteurs qui produisent un article excellent sous tous les rapports;

4o. Que cette plante pourrait être cultivée en beaucoup plus grande quantité, et avec profit pour les agriculteurs, si sa production n'était pas soumise à la concurrence insoutenable de l'étranger, sous l'opération du tarif actuel;

5o. Que si les droits de douane sur l'importation du tabac étranger étaient élevés de dix cents par livre ou les droits d'accise sur le tabac canadien étaient diminués de dix cents par livre, les agriculteurs canadiens pourraient cultiver le tabac avec avantage, produire un article supérieur et suffire aux besoins de la consommation du pays;

6o. Que de fait le tarif actuel ne donne aucune protection au cultivateur canadien, au point de vue de la fabrication du tabac, puisque la différence de dix cents par livre en sa faveur, sur le tabac brut, disparaît du moment qu'il s'agit de la fabrication, puisque le droit de vingt cents par livre sur le tabac fabriqué frappe également et le tabac canadien et le tabac étranger;

7o. Que si nos fabricants de tabac avaient une réduction de droits de dix cents par livre sur le tabac canadien ou une augmentation de droits de dix cents par livre sur le tabac étranger, ils emploieraient de préférence le tabac canadien et remplaceraient par cet article une grande partie du tabac fabriqué que nous importons;

8o. Que cette diminution de droits sur le tabac fabriqué dans le pays ou cette augmentation de droits sur le tabac importé aurait pour résultats: 1o. d'encourager la culture et la fabrication du tabac canadien et de stimuler le développement d'une industrie nationale de la plus haute importance; 2o. de retenir dans le pays les sommes énormes qui en sortent chaque année pour tomber entre les mains des producteurs étrangers; 3o. de prévenir la contrebande à laquelle le tarif actuel, grâce au manque de protection, donne naturellement lieu; 4o. d'assurer au gouvernement une augmentation considérable de revenus, attendu que le revenu perçu sur le surplus de tabac produit et

fabriqué dans le pays excéderait de beaucoup les droits que le gouvernement perdrait sur l'importation et la fabrication du tabac étranger :

Pourquoi vos pétitionnaires supplient votre Honorable Chambre de vouloir bien acquiescer à leur prière et de prendre les moyens qu'elle a en son pouvoir pour faire augmenter de dix cents par livre les droits d'accise sur la fabrication du tabac étranger ou de faire diminuer de dix cents par livre les mêmes droits sur la fabrication du tabac canadien.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Conseils à la jeune fermière.

(Suite.)

De l'entretien des animaux. — Le plus ordinairement ce sont les hommes qui se chargent des soins à donner aux chevaux et aux moutons, mais ils ne s'occupent guère des autres animaux, tels que vaches, veaux, porcs et volailles. Tu auras donc à soigner ceux-ci ou à les faire soigner, ce qui revient au même.

Parce que les bêtes endurent toutes sortes de misères sans se plaindre on ne croit pas qu'elles en souffrent. C'est pour cela que bien souvent, dans nos villages, on les entretient dans des étables trop étroites, mal aérées et d'une malpropreté révoltante. C'est à étouffer faute d'air pur; c'est à ne savoir où mettre le pied, tant de fiasques d'urine abondent sous la litière. Tu l'arrangeras de façon qu'il n'en soit pas ainsi chez toi; tu renouveleras l'air aussi souvent que possible et la litière aussi, pour que les bêtes puissent s'y coucher et s'y reposer à l'aise; afin d'éviter les fiasques d'urine, tu seras disposer ton étable en pente douce, et creuser à l'une des extrémités une fosse destinée à recevoir les égouts que la litière n'épargnera pas. Dans le cas où cette fosse ne pourra retenir l'engrais liquide, tu y placeras une futaille bien cerclée en fer, sur laquelle tu mettras un large couvercle. Il y aurait mieux à faire, sans doute: il serait plus convenable d'avoir une citerne urgonnée; mais il n'est pas donné à tout le monde de s'imposer des dépenses que cet o citerne nécessiterait. Tu le contenteras donc à moins.

Tu veilleras à ce que les heures des repas soient parfaitement réglées et tu ne donneras aux bêtes ni trop ni trop peu. A cet effet, ton foin sera bottelé et pressé, et tu sauras également le poids du fourrage vert et des racines. Qui ne se rend compte de rien n'arrive à rien.

Tu auras pour tes vaches toutes sortes d'égrais qu'on leur refuse généralement. A l'étable comme au pâturage, on les maltraite, on les frappe du fouet ou du bâton, on lance sur elles les chiens. Ce n'est point par méchanceté, c'est par habitude; mais l'habitude est mauvaise et cruelle. Tu traiteras ces animaux avec douceur et tu ne souffriras pas que d'autres les traitent autrement.

Ces attentions, bonnes en tous temps et à l'égard de tous les animaux, deviennent indispensables avec les vaches prêtes à donner le veau. Dans ce cas, tu les nourriras mieux que les autres.

Après le vêlage, tu bouchonneras les mères, tu leur donneras de l'eau tiède blanchie avec du son ou de la farine d'orge. Tu seras mieux encore en imitant ces cultivateurs qui ne manquent pas de leur donner du vin chaud avec une livre de pain grillé, non pas seulement une fois dans les vingt-quatre heures, mais jusqu'à trois ou quatre fois. Tu auras ensuite à l'eau blanche, puis à une nourriture légère en fourrage frais, que tu distribueras par petites quantités d'abord, et en ayant soin d'augmenter chaque jour un peu les rations. Dix ou douze jours après le vêlage tu pourras nourrir fortement.

En même temps que tu soigneras la mère, tu ne négligeras pas le petit. Tu ne le laisseras pas courir de droite et de gauche parmi les vaches de l'étable, qui pourraient le rebuter ou le maltraiter; tu le mettras de suite à l'attache.

Dans le cas où tu ne tiendrais pas à élever ce veau pour la boucherie, tu aurais peut être avantage à le nourrir artificiellement, sans le secours de la mère avec du lait pur d'abord, puis avec du lait mélangé d'une infusion de foin. Mais dans le cas, au contraire, où tu ne tiendrais à le conserver, donne la préférence à la méthode naturelle, la seule qui fasse des animaux susceptibles de se bien développer, de se bien porter.

Les veaux, je t'en prévient, sont sujets à la diarrhée, et, le mal arrivant, il est d'usage de le combattre en coupant le lait

avec de l'eau d'orge. Avant que de livrer le veau à la boucherie, tu attendras qu'il ait atteint trois ou quatre semaines. Jusque là tu n'y paieras pas, car le veau payera le lait qu'il aura bu; de leur côté, les consommateurs y gagneront, car ils auront de la viande de bonne qualité.

Dans certains pays, il est d'usage de pousser les veaux à l'engraissement en leur donnant dans leur nourriture deux cuillerées à bouche d'huile de foie de morue le matin et deux cuillerées le soir. Tu pourrais, au besoin, essayer de ce moyen.

En même temps que tu auras la surveillance de l'étable, tu auras aussi à t'occuper de la porcherie.

Autant que possible, tu régleras les heures des repas pour les porcs comme pour les vaches; tu tiendras les loges parfaitement propres; tu les feras laver à grande eau une ou deux fois par semaine, et tu donneras la litière fraîche tous les jours. Autant que possible encore, tu n'élèveras que des races promptes à l'engraissement, attendu que la première grasse coûte moins à produire que la dernière. Tu reconnaîtras ces races à la largeur des reins, à leur taille basse, à leurs soies fines et rares.

Les oiseaux de basse cour. — Je ne te dirai pas que les oiseaux de basse-cour sont la fortune de la ferme: ils n'en sont que la vie; ils l'animent, ils l'égayent, mais tout bien compté, ils coûtent plus qu'ils ne rapportent; et quelque fois ils sont un sujet de perte quand on fait servir l'argent provenant de la vente des œufs à l'achat d'inutilités, au lieu de s'en servir pour les besoins essentiels et parfois indispensables de la ferme. Quoiqu'il en soit tu élèveras des poules pour leurs œufs et la chair, et aussi de oies, des canards et même des dindons. Quant aux pigeons, c'est une ruine, je te conseille de ne pas t'en occuper.

Poules. — A tout seigneur, tout honneur; parlons d'abord des poules, et commençons par leur logis ou poulailler. Tu sauras pour tu gouverner, qu'un poulailler destiné à contenir cent poules doit avoir douze à dix-huit pieds de longueur sur autant de largeur, ou bien encore vingt-quatre pieds de longueur sur neuf pieds de largeur. Dans les pays froids il convient de mettre les poules très à l'étroit, autrement elles auraient de la peine à résister.

Tu te garderas bien d'exposer ton poulailler aux vents du nord et du nord-est. Tu placeras la porte principalement au levant, et en face de cette porte, du côté du couchant, tu auras dans le mur une lucarne de 18 à 20 pouces carrés à peu près, avec grillage fixe et volet plein. En hiver, tu tiendras ce volet fermé; en été quand les poules seront dehors, tu ouvriras le volet et la porte, de façon à établir un courant d'air qui chassera les mauvaises odeurs. Toutes les fois que les poules seront renfermées, tu te borneras à donner de l'air au moyen d'une ouverture pratiquée au beau milieu de la porte principale, autrement des animaux carnassiers, même des chiens, pourraient pénétrer dans le poulailler et y commettre toutes espèces de dégâts. Pour que la volaille puisse atteindre cette ouverture, tu la mettras en communication avec le sol au moyen d'une petite échelle à traverses plates.

Tu feras bien éclairer l'intérieur, de temps en temps avec de l'eau de chaux, et tu y placeras une petite arge en bois, ou en pierre destinée à recevoir l'eau que tu renouvelleras trois fois par semaine en hiver, et tous les jours en été.

Quant au perchoir, tu sais qu'on le forme horizontalement sur toute la longueur ou la largeur du poulailler, et assez près du sol pour que les jeunes poules et les vieilles puissent y voler sans trop de peine. Ce perchoir ne me paraît pas mauvais. Toutefois, tu sauras que les amateurs de nouveautés lui présentent un juchoir en pente, appliqué à la manière d'une échelle sur l'un des côtés du logis, et disposé de telle sorte que la volaille perchée sur les échelons supérieurs ne puisse sauter celle qui occupe les échelons inférieurs.

Nids des poules. — Il me reste à parler des nids. Tu te serviras de paniers que tu fixeras contre le mur de 15 à 18 pouces du sol, et que tu garniras ou du foin, ou d'éclouppes, ou de paille de seigle maculée.

Ces paniers laissent à désirer sans doute; les poules s'y logent volontiers. Tu les nettoieras donc de temps à autre; tu les battras au dehors avec des baguettes, tu les laveras souvent en

été, et les fera sécher au soleil; tu les parfumeras même avec de la fumée de menthe ou de genévrier. Tu parfumeras également l'intérieur du panier en versant du vinaigre sur des charbons ardents.

Les amateurs de poules, qui ont de l'argent à dépenser et n'y regardent pas de trop près, ne se contentent point d'un panier aussi moeste; ils te veulent de plusieurs pièces. Dans l'une, ils logent les poules pendant la nuit; dans l'autre, ils mettent les couveuses; autre part enfin, ils élèvent les jeunes poussins pendant dix à quinze jours. Nous n'avons pas à nous récrier contre ces dispositions; elles sont bonnes assurément, mais elles ne conviennent pas aux petites bourses, et voilà pourquoi je n'ose te les conseiller.

(A suivre)

L'avoine pour les chevaux.

On a discuté sous toutes les faces la question de savoir sous quelle forme l'avoine convient le mieux au cheval, pour développer son énergie musculaire.

Contre l'avoine entière on a dit qu'elle est très-imparfaitement broyée, et même qu'elle ne l'est pas du tout par les chevaux âgés. Contre l'avoine concassée, on a dit qu'elle est dénaturée, que la farine est aspirée par les narines des chevaux, qu'elle est plus propre à engraisser qu'à donner de la force, parce que le concassage détruit l'arôme volatil de la coque qui donne à l'avoine sa vertu excitante.

Contre l'avoine concassée, on a dit que l'écorce subit la même modification nuisible.

Un vétérinaire d'Amiens a prétendu obvier aux inconvénients des trois systèmes en soumettant l'avoine destinée aux chevaux à un instrument de son invention qui aplatit légèrement les grains et fait une incision longitudinale dans l'écorce. Nous ignorons le mécanisme de cet instrument. Si les essais en sont favorables, on aura sans doute l'occasion d'en être informé.

En attendant, nous pensons que l'avoine trempée pendant quelque temps dans de l'eau tiède s'amollit assez pour être broyée par les chevaux vieux ou jeunes, auquel cas elle doit produire tout son effet utile comme agent nutritif et comme excitant musculaire.

Cette solution du problème nous paraît la plus pratique en matière d'avoine.

Choses et autres.

Les oiseaux et les écoles primaires en France.—Les instituteurs et les institutrices peuvent rendre de grands services à l'agriculture et pour atteindre ce but, il faudrait que ces modestes missionnaires de l'avenir fussent encouragés et même excités par les autorités compétentes; nos sociétés d'agriculture pourraient, les premières, prendre part à ce mouvement d'une importance si vitale pour l'avenir prospère de notre agriculture: elles pourraient disposer des primes en faveur de ceux qui ont la disposition de nos écoles, pour être distribuées aux enfants qui fréquentent nos écoles, et qui se formeraient, comme le disait un membre du Conseil d'agriculture, M. La Lévesque, en brigades qui auraient pour but la protection des oiseaux et la destruction des insectes destructeurs de nos moissons. Voici un exemple, que nous empruntons à la *Revue d'économie rurale*, de ce que peut faire une semblable association, et qui mérite la plus grande publicité:

« La société d'agriculture de l'Allier a décerné une médaille d'argent à M. Gatard, instituteur à Target, qui, pour faire protéger les oiseaux, les animaux utiles et poursuivre la destruction des insectes nuisibles, a établi une petite société composée de 12 membres honoraires et de 43 membres titulaires, tous élèves de son école; il a ainsi obtenu la conservation de 333 nids dans lesquels se trouvaient 1868 oiseaux divers: il a fait détruire 3,045 escargots, 1342 taons, 1705 hannetons, 25 rats, 592 vers blancs, 5,932 limaces, 221 scabées, 140 nids de chenille, 883 papillons, 812 chenilles et 72 vipères. Ces résultats ont été obtenus par l'émulation mutuelle des brigades formées par M. Gatard. Il serait vivement à désirer que tous les instituteurs eussent dans la même voie et le bien se ferait ainsi rapidement. »

Voies ferrées.—En 31 décembre 1877, les Etats-Unis avaient 31.163 lieues de chemins de fer, presque autant que l'Europe entière qui n'en possédait, à cette époque, que 37,065 lieues.

Le sol en Angleterre.—Suivant ce que nous lisons dans la *Revue d'économie rurale*, il existe en Angleterre 180,000 propriétaires de dix arpents et au dessus, et 1,160,000 fermiers tenants, soit un total de 1,340,000 individus intéressés à l'exploitation du sol comme propriétaires et cultivateurs, tous intéressés au maintien du système pratiqué dans ce pays. M. Tréhonnais, auteur de ces statistiques affirme que ces cultivateurs sont des plus instruits et des plus entreprenants; ils possèdent et emploient individuellement, comme cultivateurs, un plus fort capital que les paysans propriétaires et cultivateurs français, et voilà pourquoi les productions agricoles sont plus riches en Angleterre qu'en France, et voilà pourquoi, dit la *Revue d'économie rurale*, nous demandons avec instance, depuis bien des années, que l'on cherche par tous les moyens possibles à organiser l'enseignement et le crédit agricoles. Le produit moyen d'un arpent de blé en Angleterre est le double de ce que l'on récolte en France, ou une surface cinq fois plus grande ne produit guère que le double de ce que l'on récolte en Angleterre. La France dit M. de la Tréhonnais, avec un territoire deux fois plus grand que celui de l'Angleterre, ne possède pas plus de bétail; donc sur la question de pain et de viande, la supériorité du système anglais est incontestable. Encore une fois, lorsque la France voudra suivre la voie poursuivie avec tant de succès par l'Angleterre, elle obtiendra sans contredit les mêmes résultats.

L'agriculture en France.—Il a été un temps où en France, l'on s'occupait vivement des intérêts du cultivateur: C'était au temps où Napoléon III disait: « L'amélioration des campagnes est encore plus utile que la transformation des villes; » « On a fait beaucoup pour les villes, il est temps de s'occuper des campagnes; » « De l'amélioration ou du déclin de l'agriculture, date la prospérité ou la décadence des empires. » Alors ceux qui s'occupaient de promouvoir les intérêts de l'agriculture étaient en haute estime, mais sous le régime actuel les commissions du budget enlèvent la plus grande part des concours accordés à l'agriculture. Ce qui fait dire à M. l'écrivain de la *Revue d'économie rurale*:

« Les commissions du budget, qui probablement ne sont pas très-sympathiques aux habitants des campagnes, font des réductions sur le budget, sans trop savoir pourquoi et sans se rendre aucunement compte de ce qu'elles font. C'est vraiment fort singulier, et les cultivateurs acceptent ces réductions sans se plaindre, sans protester! Les sociétés d'agriculture n'adressent aucune réclamation, aucune pétition à nos assemblées législatives; elles laissent faire, elles laissent passer, probablement jusqu'à ce que l'on vienne manger leur soupe devant eux. Ah! s'apristi! les associations industrielles, commerciales, ne se comportent pas de la même façon, et elles ont bien raison; dès que l'on prend une mesure qui compromet tout soit peu leurs intérêts, elles se réunissent, elles crient bien fort et, le plus souvent, elles obtiennent gain de cause. Il est si naturel de se défendre lorsque l'on est attaqué, alors surtout que l'on vit sous le régime du suffrage universel, et, sous ce régime, les plus nombreux ont toujours raison. Or, les habitants des campagnes sont incontestablement les plus nombreux et, par conséquent, ils devraient toujours avoir raison. S'il existait une organisation agricole puissante, ce qui serait excessivement facile, les cultivateurs auraient bien certainement une autre situation et, dans toutes les circonstances, il faudrait compter avec eux.

« Nous nous sommes souvent demandé pourquoi les sociétés d'agriculture, les cercles agricoles, ne comptent pas plus de membres, afin de former un faisceau inattaquable; eh! mon Dieu! tous les hommes qui manient une charrue et tous les propriétaires, sans exception, devraient faire partie de ces sociétés et de ces cercles; c'est pour eux une question de vie ou de mort sous le rapport des impôts si peu équitablement réparties; des institutions qui, bien comprises, pourraient donner un si grand essor à la culture des champs; des lois qui réglent les rapports des habitants du pays entre eux; de la répartition du budget, d'une façon plus équitable; de l'enseignement et de l'érection des voies de communication, etc, etc. N'est-ce pas

dans ces combinaisons faites avec intelligence, avec savoir, que réside la vie des campagnes? Eh bien! si les sociétés d'agriculture comptaient des milliers de membres; si toutes ces questions étaient traitées par ces sociétés, il en résulterait, sans contredit, des avantages immenses et les faits seraient en rapport avec le droit. Aide-toi, le ciel t'aidera; c'est clair! Que les cultivateurs s'occupent un peu plus de leurs affaires, ces affaires marcheront bien coup mieux et on ne pourra plus lors leur tondre la laine sur le dos, sans les entendre crier. Voilà bien longtemps que nous tenons ce langage et malheureusement nous prêchons dans le désert. Il viendra peut-être un temps, il faut l'espérer, où les intérêts du pays seront mieux compris."

L'enseignement apicole.—Nous lisons dans *L'Apiculteur*, livraison de mars: "En éignement apicole que nous demandons à cor et à cri dans les écoles primaires de notre pays (France), se vulgarise à l'étranger. M. Valquet nous écrit du Canada: "Je donne depuis quelques mois des leçons d'apiculture à l'école normale Jacques Cartier, à Montréal. J'ai une quarantaine d'élèves. . . . Le bureau d'éducation ne me donne qu'un petit salaire, il manque de fonds. On me promet une meilleure rémunération." Il paraît qu'on manque de fonds pour l'enseignement de la production dans tous les pays où l'on en emploie tant pour apprendre à s'entretenir (entretien des armées permanentes).

— Les apiculteurs américains signalent comme ennemis des abeilles: le *Reduve à pattes épaisses* (*Reduvius crassipes*, de Fab.), et le *Cicade aux yeux rouges*, "the red-eyed Cicada."

L'apiculture au Canada.—Notre apiculteur canadien, M. Thomas Valiquet, vient de communiquer à *L'Apiculteur*, journal publié à Paris, les renseignements suivants: "Les abeilles, au Canada, n'ont donné, en 1877, qu'une faible récolte: au dessous de la moyenne. Cette petite récolte nous est arrivée dès le début de la belle saison. Je n'ai jamais vu plus beau miel et si aromatisé. Mais cette belle perspective fut de courte durée. Une sécheresse très sévère commença au mois de juillet et arrêta la production du miel pour le reste de la saison. Néanmoins nos ruchées étaient assez lourdes à l'automne.

"Il est bien constaté qu'en Amérique, les colonies d'abeilles, pour bien passer l'hiver, doivent être enfermées dans une cave ou une tranchée recouverte de terre. Mais comme les ruchées restent sept mois en hivernement, il faut savoir donner de l'air aux abeilles pour conserver leur santé. Dans le Sud-Ouest et l'Ouest des Etats Unis, il y a beaucoup d'abeilles et on les laisse hiverner dehors. Aussi l'hiver 1877-78, long et froid, a été fatal aux abeilles dans cette partie des Etats-Unis. Bon nombre de ruchées ont été anéanties."

— Le comité d'agriculture à la Chambre Fédérale s'est assemblé le 15 mars au matin. M. Benoit, député de Chambly, a suggéré au comité que M. A. E. Barnard, rédacteur du *Journal d'agriculture* de la province de Québec, fût appelé à donner des informations au sujet de la culture de la betterave à sucre, question dont ce monsieur a fait une étude spéciale.

RECETTES

Peinture au lait et à la chaux.

Prenez du lait caillé, que vous mêlerez à de la chaux, que vous aurez éteintes en versant une petite quantité d'eau dessus, en sorte qu'elle s'élève à l'air en se réduisant en poudre. Mélangez de cette chaux en poudre au lait caillé, qui reviendra aussitôt fluide; continuez à ajouter de la chaux jusqu'à ce que le mélange ait la consistance convenable pour être étendu au pinceau.

Vous devez choisir la couleur que vous voudrez à cette couleur, en y mêlant soit de l'ocre jaune, soit du rouge de Prusse, soit du noir de fumée, suivant que vous voudrez donner à votre couleur une teinte jaune, rouge, gris, etc. Le bien de Prusse bien broyé, la laque, vous fourniront, si cela vous convient, des nuances encore plus délicates.

Si vous joignez une trop grande quantité de terres ou de matières colorantes à la chaux, vous diminuerez certainement ses propriétés adhésives. Vous ajouterez alors quelques blancs

d'œufs bien battus à votre préparation, en remarquant, toutefois, que trop de blanc d'œufs pourrait faire écailier la couleur.

Cette couleur séchant très-promptement, il faudra avoir le soin de n'en point préparer une trop grande quantité à la fois. Cependant, si elle venait à s'apaiser par trop, vous y ajouteriez du lait.

Il est bon de donner deux couches de cette couleur; quand elles seront sèches, vous les frotterez avec un morceau d'étoffe de laine, et elles deviendront aussi brillantes que si elles avaient été vernies.

Cette peinture, infiniment moins coûteuse que la peinture à l'huile, est presque aussi solide; elle a, de plus, l'avantage de sécher en peu d'instants, de ne produire aucune odeur, de résister à l'eau et de pouvoir être lavée aussi bien que la peinture à l'huile.

Graisse pour adoucir le frottement des essieux de voitures.

La composition suivante adoucit le frottement des essieux mieux que toute autre espèce de graisse; elle présente, en outre, l'avantage de n'avoir pas besoin d'être renouvelée si souvent. Il suffit d'en enduire l'essieu d'une couche très légère et l'on peut faire soixante dix ou quatre-vingts lieues sans renouveler le graissage. Voici la composition de cette graisse:

Prenez 80 parties de graisse et 20 parties de plombagine (mine de plomb ou carbure de fer) réduite en poudre très-fine. Faites fondre la graisse dans un pot de terre vernissé, puis ajoutez y la plombagine; remuez avec une spatule afin que le mélange soit bien intime et retirez votre pot du feu: mais comme il est essentiel que la plombagine plus lourde ne se précipite pas au fond, continuez à remuer jusqu'à ce que la graisse ait commencé à prendre quelque consistance.

La même graisse peut servir au graissage des machines. Elle présente une économie des cinq sixièmes sur le graissage ordinaire.

Il faut remarquer que cette composition sera d'autant meilleure que la plombagine sera plus pure.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE AGRICOLE

DE

FIRMIN H. PROULX

À

STE. ANNE DE LA POCATIERE.

Portraits photographiques de Sa Sainteté le Pape Léon XIII
—Prix 10 centim.

"Livres de Prières à St Joseph," recueillies par J. Palatin, Prêtre de St. Sulpice à Montréal.—Prix du volume, relié, 40 centim.

Essai sur le luxe et la vanité des parures, spécialement dédié aux personnes de la campagne, par le Révérend M. Alexis Mailloux.
—Prix, 25 centim.

Lettres sur la vie rurale, par M. Victor de Tracy.—Prix, 50 centim.

Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers, greffe, taille, restauration des arbres mal taillés ou épuisés par la vieillesse, culture, récolte et conservation des fruits, par M. A. DuBreuil.—Prix, 60 centim.

Le vétérinaire pratique, traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse cour, par E. Hocquart.—Prix, 75 centim.

CHEVAL " ETALON " A VENDRE.

A VENDRE: un cheval "étalon," couleur alezan, âgé de cinq ans au printemps. Ce magnifique cheval a figuré avec avantage à la dernière exposition provinciale tenue à Québec en septembre dernier. Pour les conditions, s'adresser au Révérend M. Jos. R. Desjardins, Procureur du Collège de Ste. Anne.

2 Février 1878.